

**SÉANCE DU BUREAU SYNDICAL
DU 7 MARS 2024

PROCÈS-VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept mars, le Bureau de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du vingt-neuf février deux mille vingt-quatre, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Yves TAILLANDIER

Délégué titulaire	Fonction	Présent	Excusé	Pouvoir
CHARBONNIER Raymond	Président	x		
DUNET Frédéric	1 ^{er} Vice-Président	x		
BERTIN Patrick	2 ^{ème} Vice-Président	x		
DAVID Dominique	3 ^{ème} Vice-Président	x		
MEYER Didier	4 ^{ème} Vice-Président	x		
BELLEIL Jean-Pierre	5 ^{ème} Vice-Président	x		
TAILLANDIER Yves	6 ^{ème} Vice-Président	x		
CAILLON Philippe	7 ^{ème} Vice-Président	x		

1. Finances, Ressources Humaines, Administration

1.1 Lancement du marché public de services « diagnostic ICE »

Dans le cadre du transfert de la compétence Réseaux et services locaux de communication électroniques, TE44 a besoin de faire réaliser des diagnostics des Infrastructures de Communication Electroniques sur le territoire des collectivités lui ayant transféré ladite compétence.

A cet effet, TE44 externalise la réalisation desdites prestations par le biais de marchés publics dûment attribués. Concernant que le marché public en cours arrive à son terme en 2024 et qu'il est donc nécessaire de lancer à nouveau une consultation pour effectuer son renouvellement.

Les caractéristiques du marché envisagées sont les suivantes :

- Marché public de services
- Non alloti - le nombre de commandes à réaliser étant faibles, il est plus intéressant financièrement à la fois pour les prestataires et TE44 de n'avoir qu'un seul lot.
- Passé selon une procédure adaptée ouverte (MAPA)
- Montant maximum fixé à 210K € HT
- Durée : 2 ans
- Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire
- Critères d'analyse des offres :
 - Valeur technique /60%
 - Pertinence des méthodologies proposées (réalisation des diagnostics / l'utilisation et l'intégration des données aux outils de TE44) /35%
 - Moyens humains mis à disposition pour assurer la mission /10%
 - Moyens techniques et matériels mis à disposition pour assurer la mission /10%
 - Sécurité des personnes sur les interventions /5%
 - Valeur financière /40%

Le Bureau a décidé, à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement du marché public « Diagnostics des Infrastructures de Communication Electronique », dans le respect des caractéristiques présentées, par le biais d'une procédure adaptée, sous réserve des crédits inscrits au budget principal pour 2024,
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution, comprenant notamment la signature des pièces contractuelles du marché public pour notification.

1.2 Lancement du marché public de services « Etudes INTERREG / ResNRJWater »

TE44 exerce au lieu et place des personnes publiques adhérentes la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Il exerce également au lieu et place de ses membres qui leur en font la demande la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

L'article L.2224-31 du CGCT autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, et par analogie les syndicats mixtes, compétents en matière de distribution publique de l'énergie, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à éviter les renforcements des réseaux.

La candidature de TE44 / SEM ENR44 au programme Interreg Nord-Ouest Europe (ENO) a été retenue, programme de coopération territoriale européenne visant à soutenir un développement équilibré dans toute la région, rendant toutes les régions plus résilientes et contribuant à une meilleure qualité de vie et au bien-être de tous les citoyens du périmètre territorial prédéfini.

Le programme 2021-2027 vise notamment à promouvoir une transition verte, intelligente et juste pour tous les territoires de l'ENO dans le but de soutenir un développement équilibré et de rendre toutes les régions plus résilientes.

A cet effet, le programme lié « ResNRJwater », pour lequel le groupement TE44 / SEM ENR44 est lauréat, a pour objectif de financer des projets innovants visant à réduire, optimiser les consommations d'énergie autour du cycle de l'eau, avec une subvention des coûts potentiels à hauteur de 950 000€ (env. 60% des coûts réels).

En pratique, il est envisagé de construire 4 installations pilotes de production ENR sur des stations d'épurations en vue de généraliser ce type d'installation à l'avenir, et que TE44 a à charge la réalisation des études de faisabilité dudit projet.

A cet effet, il est nécessaire de passer un marché public pour la réalisation d'études de faisabilité et d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage au suivi du programme INTERREG.

Les caractéristiques du marché envisagé sont les suivantes :

- Marché public de prestations intellectuelles
- Non alloti - pour préserver l'homogénéité de la prestation à réaliser
- Passé selon une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation (MAPA)
- Montant maximum fixé à 110 000 € HT
- Durée : 1 an
- Accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire
- Critères d'analyse des offres :
 - Valeur technique /70%
 - Adéquation des moyens humains mis à disposition pour réaliser la prestation /35%
 - Pertinence de la méthodologie proposée pour réaliser la prestation /35%
 - *Compréhension du projet et de ses enjeux /10%*
 - *Qualité et pertinence de la méthodologie du projet pour arriver aux résultats attendus /15%*
 - *Pertinence du calendrier proposé/10%*
 - Valeur financière /30%

Le Bureau a décidé, à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement du marché public « réalisation d'études pour la solarisation des stations d'épurations de Loire-Atlantique et accompagnement technique du projet ResNrjWater », dans le respect des caractéristiques présentées, par le biais d'une procédure adaptée, sous réserve des crédits inscrits au budget principal pour 2024,
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution, comprenant notamment la signature des pièces contractuelles du marché public pour notification.

1.3 Lancement du marché public de travaux « Pose et maintenance IRVE »

TE44 est actuellement engagé dans un marché public global de performance, qui prendra fin au mois de juin 2024, avec les trois autres syndicats mixtes d'énergie des Pays de la Loire.

Ces derniers ont également adopté des mesures communes pour la gestion de leurs bornes de recharge sur leur territoire respectif, telles que la tarification ou l'utilisation de la marque « Ouest Charge », en coopération avec les syndicats d'énergies de Bretagne.

en 2022, TE44 et le SIEML ont fait le choix de rejoindre le groupement de commandes coordonné par le SDEF, pour les prestations d'hypervision, à compter de juin 2024.

Pour garantir la continuité de service des infrastructures de recharges de véhicules sur leurs territoires respectifs, TE44 et le SIEML ont souhaité passer un marché public commun pour les travaux de pose et la maintenance desdites infrastructures,

TE44, en tant que coordonnateur dudit groupement, a la charge de la passation dudit marché public.

Les caractéristiques du marché envisagé sont les suivantes :

- Marché public de travaux
- Alloté comme suit :
 - Lot n°1 : Département de Loire-Atlantique
 - Lot n°2 : Département du Maine et Loire
- Passé selon une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation (MAPA)
- Montant maximum fixé à 5 300 000 € HT pour l'ensemble des lots
- Durée : 3 ans ferme et reconductible tacitement pour 1 an
- Accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire
- Critères d'analyse des offres :
 - Pour le lot n°1
 - Valeur technique /60%
 - Adéquation des moyens humains et techniques affectés aux missions d'études, de travaux /10%
 - Adéquation des moyens humains et techniques affectés aux missions de maintenance/20%
 - Qualité de l'étude de cas type travaux remis par le candidat / 10%
 - Pertinence de la méthodologie organisationnelle de la maintenance et du process de réparabilité des pièces / 15%
 - Qualité de l'outil de GMAO mis à disposition pour répondre aux besoins / 5%
 - Valeur financière /40%
 - Pour le lot n°2
 - Valeur technique /60%
 - Adéquation des moyens humains et techniques affectés aux missions d'études, de travaux /10%
 - Adéquation des moyens humains et techniques affectés aux missions de maintenance/20%
 - Qualité de l'étude de cas type travaux remis par le candidat / 10%
 - Pertinence de la méthodologie organisationnelle de la maintenance et du process de réparabilité des pièces / 15%
 - Qualité de la solution d'interfaçage avec la GMAO du maître d'ouvrage / 5%
 - Valeur financière /40%

Le Bureau a décidé, à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement du marché public « travaux et maintenance d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) », dans le respect des caractéristiques présentées, par le biais d'une procédure adaptée, sous réserve des crédits inscrits au budget principal pour 2024,
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution, comprenant notamment la signature des pièces contractuelles du marché public pour notification.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Le Secrétaire,
Yves TAILLANIDER

Le Président,
Raymond CHARBONNIER